

Immeuble Consulaire  
Puy-Pinçon - Tulle Est - B.P.30  
19001 TULLE Cedex  
Tél : 05 55 20 89 35  
Fax : 05 55 20 91 36  
E-mail : gds19@reseaugds.com

C.R.C.A : FR76 1680 6099 3927 0202 2300 010  
SIRET : 950 061 028 000 29  
NAF : 0162 Z  
N° TVA : FR 86 950061028

VOS COORDONNEES :

Nom – raison sociale : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
N° cheptel : 19 .....

Madame, Monsieur,

Suite à des contrôles en élevage, certains éleveurs nous ont signalés les difficultés rencontrées pour la collecte et l'élimination des D.A.S.R.I. (Déchets d'activité de soins à risque infectieux et notamment les piquants, coupants, tranchants) provenant de leur élevage. En effet, la mise en place d'un circuit d'élimination réglementaire de ces déchets est une obligation légale depuis 1999 et des pénalités sont aujourd'hui prévues dans les contrôles dont peuvent faire l'objet les élevages.

Le GDS en concertation avec les représentants des vétérinaires propose donc d'organiser la mise en place à grande échelle sur le département d'un système agréé d'élimination de ces déchets qui consiste à mettre à disposition des éleveurs un contenant homologué et à en organiser les modalités de collecte et d'élimination.

La fourniture du premier container sera faite par le GDS via le vétérinaire sanitaire que vous aurez désigné parmi la liste ci-jointe. La mise à disposition du premier container sera proposée en option sur le premier appel de cotisation du GDS pour 5 € HT. Une convention sera pré remplie par le GDS en trois exemplaires entre l'éleveur, le cabinet vétérinaire (centre d'entreposage) et la société INCINERIS (centre de collecte) qui assurera l'incinération de ces déchets.

L'éleveur devra donc ramener le contenant une fois plein et scellé au cabinet vétérinaire désigné comme centre de regroupement. Ce dernier facturera ensuite à l'éleveur la reprise et l'élimination du container usager et la mise à disposition d'un nouveau container. Un bordereau d'enlèvement sera remis à l'éleveur et la société d'incinération éditera une fois par an un récapitulatif annuel des enlèvements pour chaque éleveur.

Par la suite, la mise à disposition des containers neufs et la récupération des containers usagers seront gérés exclusivement par les vétérinaires.

Si vous êtes intéressé par ce service et la fourniture de ce container, nous vous demandons de bien vouloir compléter le coupon ci-joint et nous le retourner dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice du GDS 19



Docteur Vétérinaire Christelle ROY

✂.....

Je soussigné(e) .....

Cheptel n° .....

Demeurant à .....

- souhaite bénéficier du service « collecte des DASRI » organisé par le GDS en partenariat avec les vétérinaires praticiens de Corrèze et la société INCINERIS

- désigne le cabinet vétérinaire ..... comme centre d'entreposage secondaire

- règle la somme de 5.00€ HT pour la mise à disposition du container agréé de 750 ml et le suivi administratif des conventions

- m'engage à récupérer le container et à signer la convention remise par le GDS au cabinet vétérinaire concerné.

Fait à .....le..... Signature